

DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

REALISATION D'UN PROJET DE SERRES AGRICOLES

Commune de TALLONE – Lieudit PIANICCIA

PROJET CAPIROSSI



FPV Capirossi

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

LIEUDIT PIANICCIA
COMMUNE DE TALLONE (20270)

Les pièces constituant le présent dossier de demande d'examen au cas par cas:

- ***Formulaire Cerfa n° 14734-02***

Annexes obligatoires:

1. Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétionnaire
2. Plan de situation du projet
3. Photographies du site (environnement proche et lointain)
4. Plan du projet
5. Plan des abords du projet

Annexes complémentaires:

6. Cartographies démontrant que le projet n'est pas concerné par des espaces protégés
7. Diagnostic Faune-Flore-Habitat



FPV Capirossi

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

LIEUDIT PIANICCIA
COMMUNE DE TALLONE (20270)

Formulaire Cerfa n° 14734-02



FPV Capirossi

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

LIEUDIT PIANICCIA
COMMUNE DE TALLONE (20270)

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Construction de serres agricoles sur la commune de Tallone, Haute-Corse

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale FPV Capirossi

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale CHIARI Christian, Directeur général

RCS / SIRET 5 2 0 5 9 8 5 2 5 0 0 0 3 5 Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
37° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, situés, à la date du dépôt de la demande, sur le territoire d'une commune dotée ni d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, ni d'une carte communale.	Travaux ou constructions, réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 3 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet concerne la création de serres à usage agricole d'une surface de 18 000 m² de type multi-chappelle, couvertes sur les pans Sud de panneaux photovoltaïques.
Deux bâtiments supplémentaires seront construits, pour une surface totale de 218 m².
Le premier comportera les équipements nécessaires à la transformation et au stockage de l'électricité (onduleurs, transformateurs, batteries Lithium-Ion...), alors que le second comportera les équipements de protection et de comptage de l'électricité.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la réalisation de serres agricoles photovoltaïques avec une capacité de stockage de l'électricité. Il permettra de créer une synergie entre production d'électricité et exploitation agricole en prenant toutes deux avantages des effets provenant de l'énergie solaire (effet photovoltaïque pour le premier et effet thermique pour le second).

En effet, les serres seront couvertes par des panneaux photovoltaïques sur les pans orientés au Sud qui transformeront l'énergie solaire en électricité et par des panneaux en verre qui offriront, par effet de serre, des conditions climatiques plus favorables pour la culture de certains produits.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La phase de réalisation du projet se divise en plusieurs étapes:

- Préparation du terrain: défrichage puis légère mise à niveau de telle sorte que l'emprise de chaque serre soit plane,
- Génie Civil: fondation béton et/ou pieux battus, construction des bâtiments annexes, pose de la structure métallique des serres,
- Montage des équipements: Pose des panneaux translucides et des panneaux photovoltaïques, installations des équipements électriques et raccordement.

La réalisation du projet sera, dans la mesure du possible, confiée à des acteurs locaux.

Les fournitures utilisées pour la réalisation du projet (transformateurs, onduleurs, modules photovoltaïques...) proviennent de fournisseurs de premier ordre de la filière photovoltaïque, certifié ISO 9001 et 14001. Par ailleurs, les autres fournitures (clôtures, cabanons, sécurisation...) et les travaux d'installation associés seront confiés à des entreprises locales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation de la partie énergétique du projet sera assurée par l'entreprise Akuo Corse Energies, qui exploite à ce jour 7 centrales photovoltaïques, dont 2 avec stockage.

L'exploitation agricole sous serre sera assurée par le propriétaire des terrains.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Bâtiment transformation/stockage: longueur // largeur // hauteur	17 m // 10.3 m // 4.7 m
Bâtiment protection/comptage: longueur // largeur // hauteur	8.7 m // 5 m // 3.8 m
1 Bloc de serre: longueur // largeur // hauteur	10 m // 10 m // 4 m
Totale ensemble serres: superficie	18 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit Pianiccia
20270 Tallone

Parcelles Section D n°842 et 844

Coordonnées géographiques¹

Long. 9 ° 27 ' 20 " E

Lat. 42 ° 12 ' 38 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain agricole en friche

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	La commune de Tallone est considéré comme étant une commune littoral telle que définie par la Loi Littoral
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☒	☐	Le projet prévoit de mettre en place un système de pompage afin de permettre la récupération des eaux pluviales dans le but d'irriguer les cultures. De plus, les serres permettront de garder une atmosphère humide pour les cultures et limitera l'évapotranspiration ce qui réduira les besoins en eaux sous serres. Cependant en cas d'insuffisance des réserves d'eaux pluviales récupérées, un soutirage depuis le réseau d'eau agricole sera envisagé.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Une récupération des eaux de pluie est prévue et aucun prélèvement direct dans les masses d'eau souterraines n'est envisagé. Les sols des serres ne seront pas bétonnés ce qui laissera une certaine perméabilité au sol et l'infiltration de l'eau lors des épisodes pluvieux.
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le nivellement et le terrassement du terrain auront pour but de répartir la terre en terrasse afin d'accueillir les serres. Le terrain étant relativement plat, seule l'emprise des serres sera concernée par une opération de déblais/remblais pour la rendre plane. Cette opération est étudiée pour qu'il n'y ait pas de nécessité d'apport ou d'export de matériaux.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet ne consomme pas d'espace agricole car il reste à vocation agricole.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non, les batteries de stockage ne sont pas susceptibles d'entraîner de risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet a été implanté de telle sorte qu'il ne soit pas concerné par des risques d'inondation et de mouvement de terrain.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Seule la phase de construction du projet provoquera une nuisance sonore. Il n'y aura pas d'effet permanent durant la phase d'exploitation, en accord avec la réglementation en termes de bruit de voisinage du Code de la Santé Publique.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les seules vibrations émises par le projet interviendront durant la phase de construction, qui aura un délai relativement court par rapport à la durée de vie du projet.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐ ☒ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒			
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒			
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☐ ☒ Si oui, dans quel milieu ?			Le projet n'émet pas de rejet hydraulique car un système de récupération des eaux pluviales sera mis en place. Elles seront ensuite réutilisées pour l'irrigation des cultures.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐ ☒			
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☒ ☐			La création de nouveaux bâtiments va obligatoirement porter atteinte au patrimoine paysager. Cependant, une haie sera plantée au pied de la clôture délimitant le site afin de favoriser son intégration paysagère et ainsi limiter son impact visuel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☒ ☐			Le projet engendrera une activité agricole sur un site initialement en friche, il permettra donc d'obtenir une plus-value sur ce terrain non exploité à ce jour.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que ce projet ne devrait pas être soumis à une étude d'impact principalement pour les raisons suivantes:

- Le projet se situe sur un terrain agricole en friche et aura une vocation agricole
- Le projet se situe en dehors de toute zone classée ou protégée
- Le projet a été conçu de sorte à éviter tout risque d'ordre naturel
- L'exploitation du projet n'engendrera aucune nuisance sonore, olfactive, lumineuse et environnementale
- Le volet énergétique du projet va permettre de produire de l'électricité propre et participera donc à l'atteinte des objectifs en termes d'environnement et d'énergie introduits au niveau régional et national
- Le chantier respectera une charte de chantier vert et fera intervenir des entreprises locales
- Le projet va permettre la création d'une nouvelle activité sur un site actuellement non exploité

1. Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage



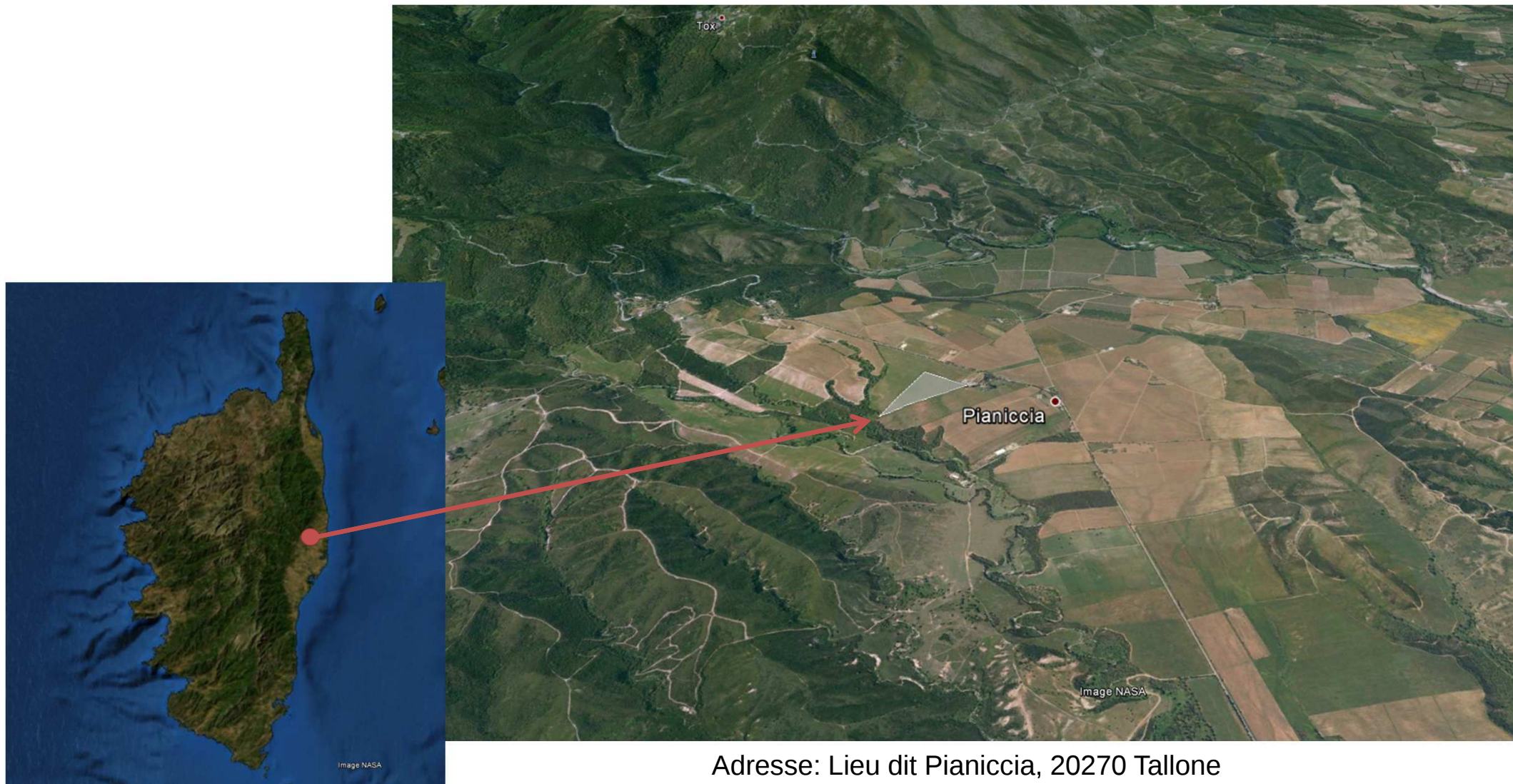
FPV Capirossi

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

LIEUDIT PIANICCIA
COMMUNE DE TALLONE (20270)

2. Plan de situation du projet



Adresse: Lieu dit Pianiccia, 20270 Tallone



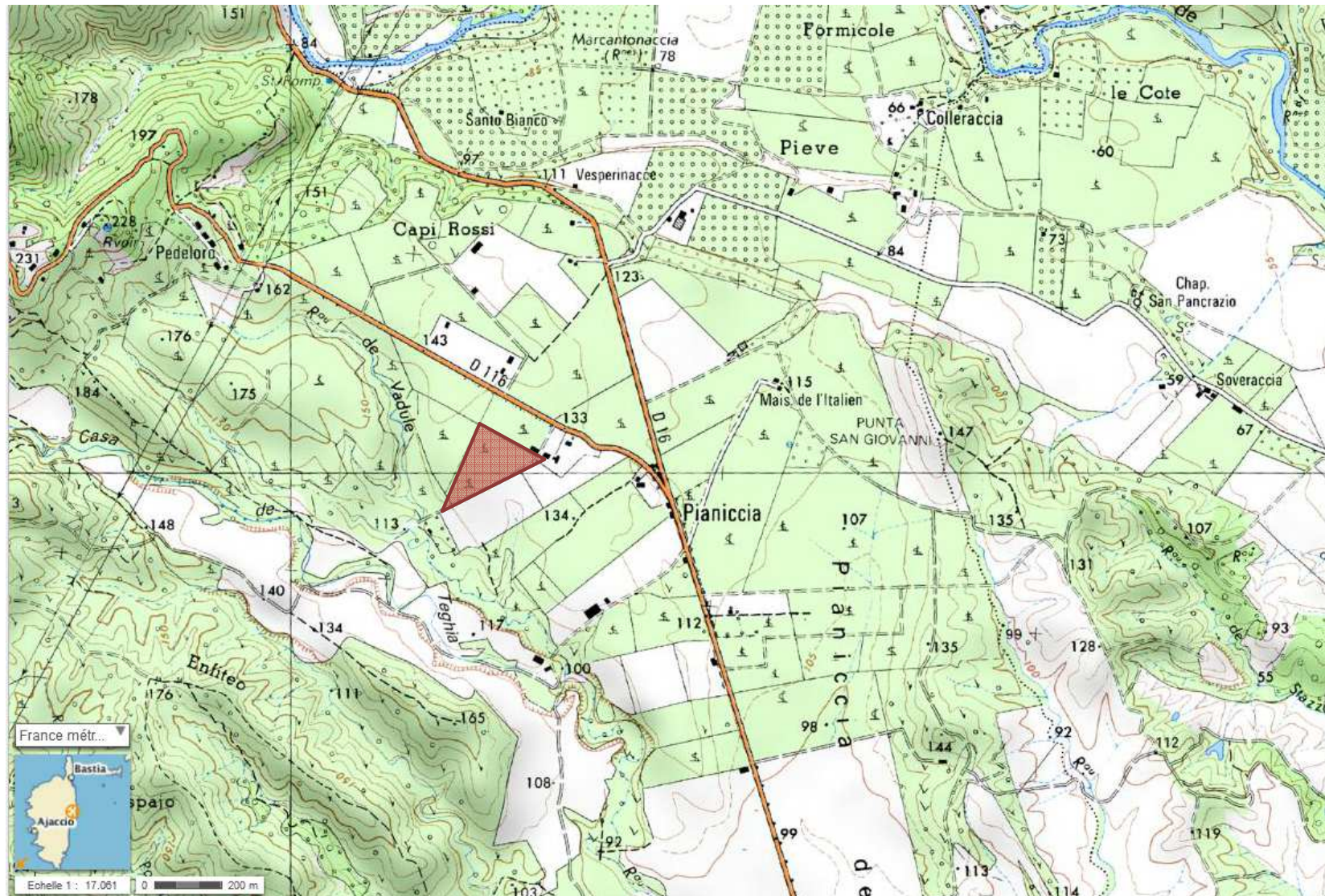
FPV Capirossi

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

**LIEUDIT PIANICCIA
COMMUNE DE TALLONE (20270)**

2. Plan de situation du projet



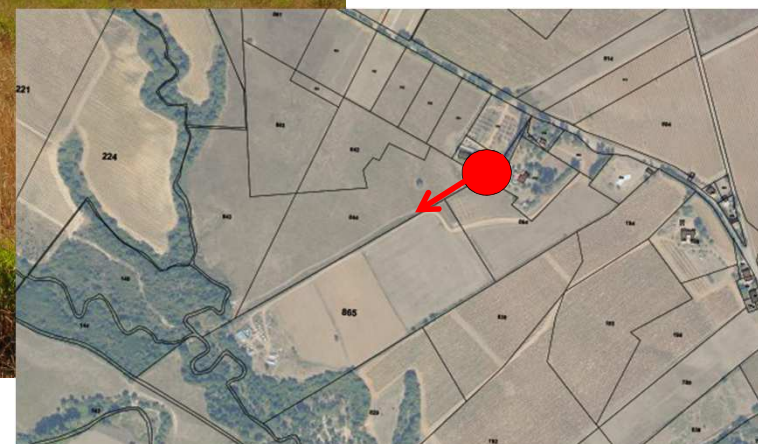
FPV Capirossi

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

**LIEUDIT PIANICCIA
COMMUNE DE TALLONE (20270)**

3. Photographies du site – Environnement proche (3 Juillet 2015)



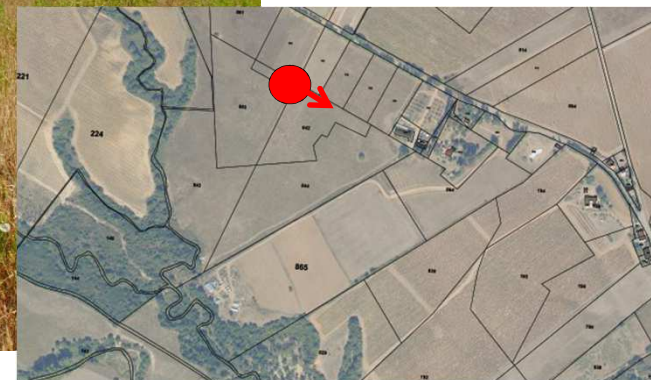
FPV Capirossi

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

LIEUDIT PIANICCIA
COMMUNE DE TALLONE (20270)

3. Photographies du site – Environnement proche (3 Juillet 2015)



FPV Capirossi

Entrepreneurs by nature

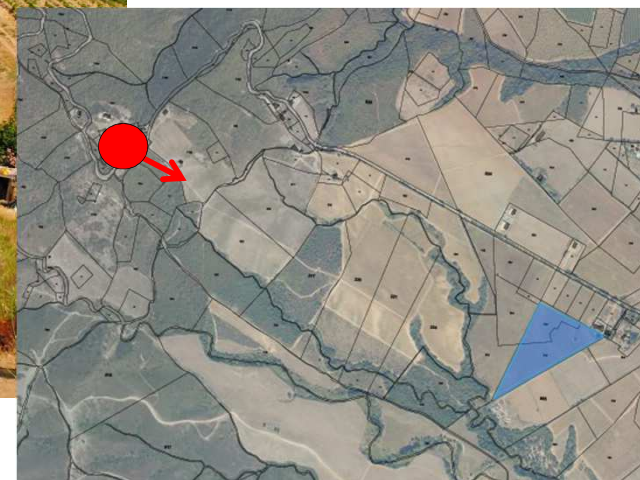
Dossier de demande d'examen au cas par cas

LIEUDIT PIANICCIA
COMMUNE DE TALLONE (20270)

3. Photographies du site – Environnement lointain (3 Juillet 2015)



Vue depuis la route D116 pour monter au village de Tallone



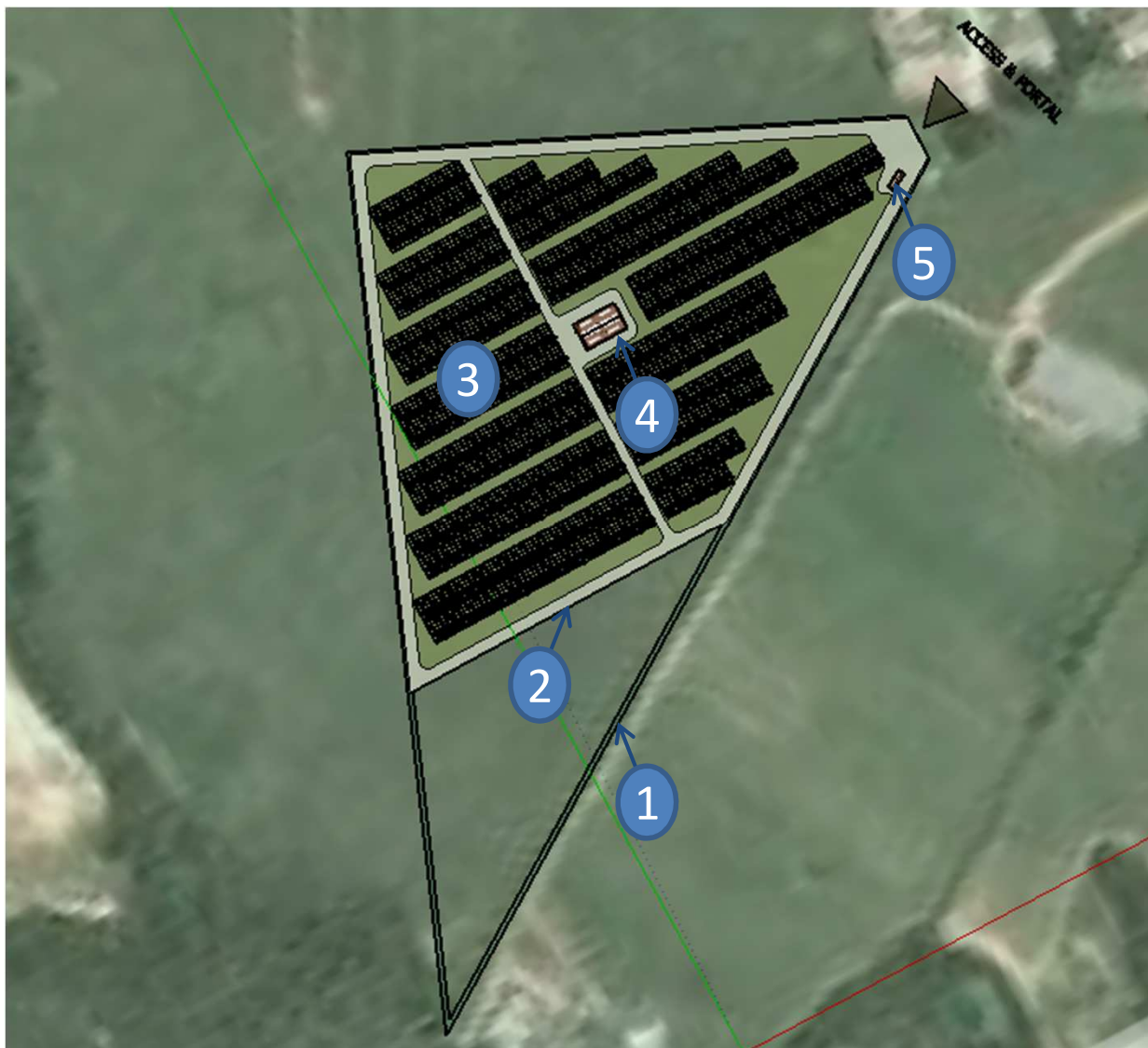
FPV Capirossi

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

LIEUDIT PIANICCIA
COMMUNE DE TALLONE (20270)

4. Plan du projet



- 1 Emprise du terrain: 4,2 ha
- 2 Emprise clôturée: 3,2 ha
- 3 Serres agricoles: 18 000 m²
- 4 Bâtiment transformation/stockage: 175 m²
- 5 Poste de livraison: 43,5 m²

Données générales

Localisation		Tallone Lieu dit Pianiccia
Parcelles		Section D n°842, 844
Superficie Totale		4,2 ha
Nature du terrain		Friche Agricole

Données projet

Emprise Cloturée		3,2 ha
Superficie de serres		1,8 ha
Superficie des bâtiments		218 m ²



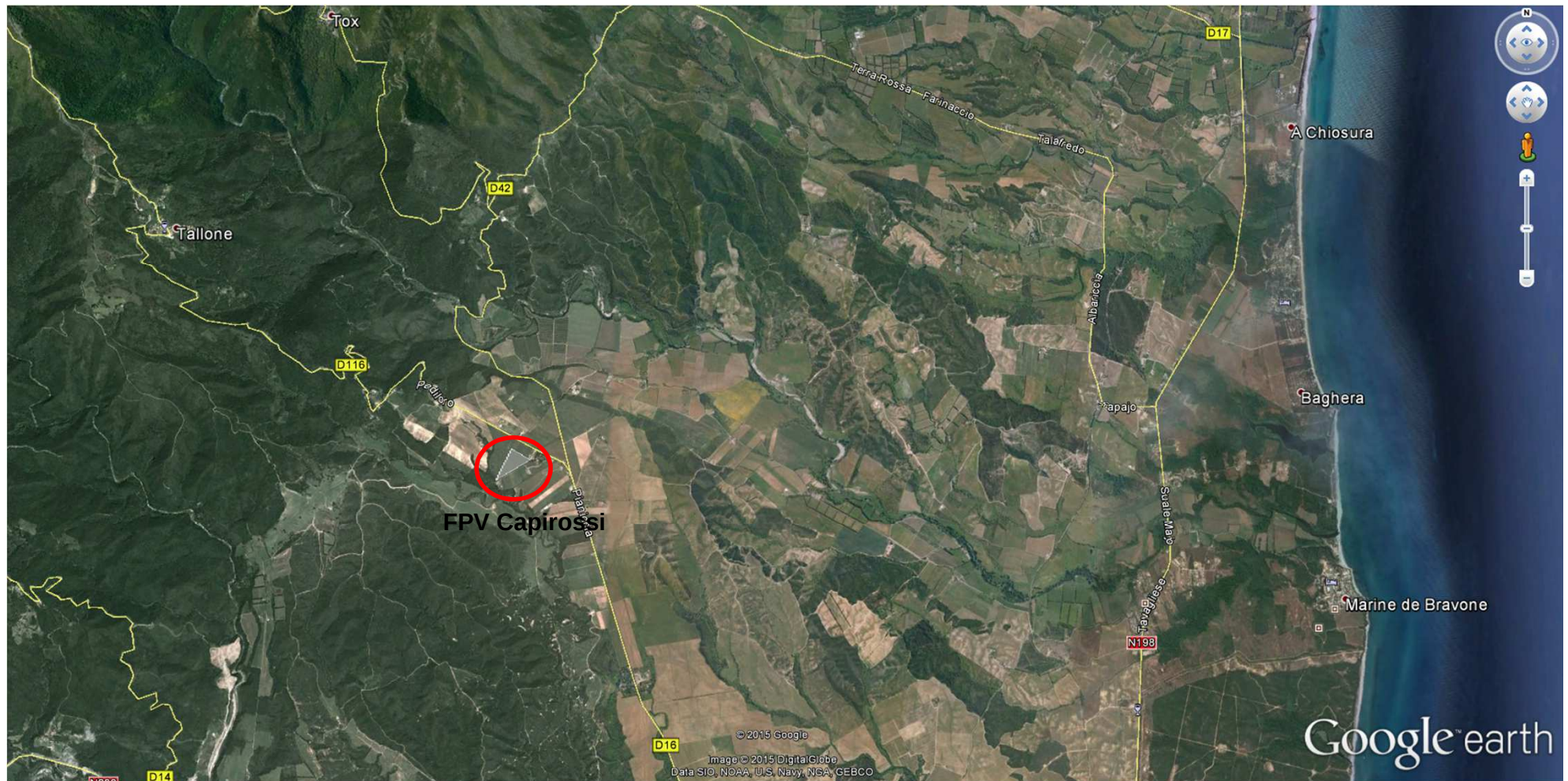
FPV Capirossi

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

LIEUDIT PIANICCIA
COMMUNE DE TALLONE (20270)

5. Plan des abords du projet



Le site est accessible par la D16 puis D116 en provenance d'Aleria par la N198



FPV Capirossi

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

LIEUDIT PIANICCIA
COMMUNE DE TALLONE (20270)

6. Cartographies

Le projet n'est pas implanté dans une zone Natura 2000. La zone Natura 2000 la plus proche se trouve à plus de 5 km du site.



 Zones Natura 2000

 Site



FPV Capirossi

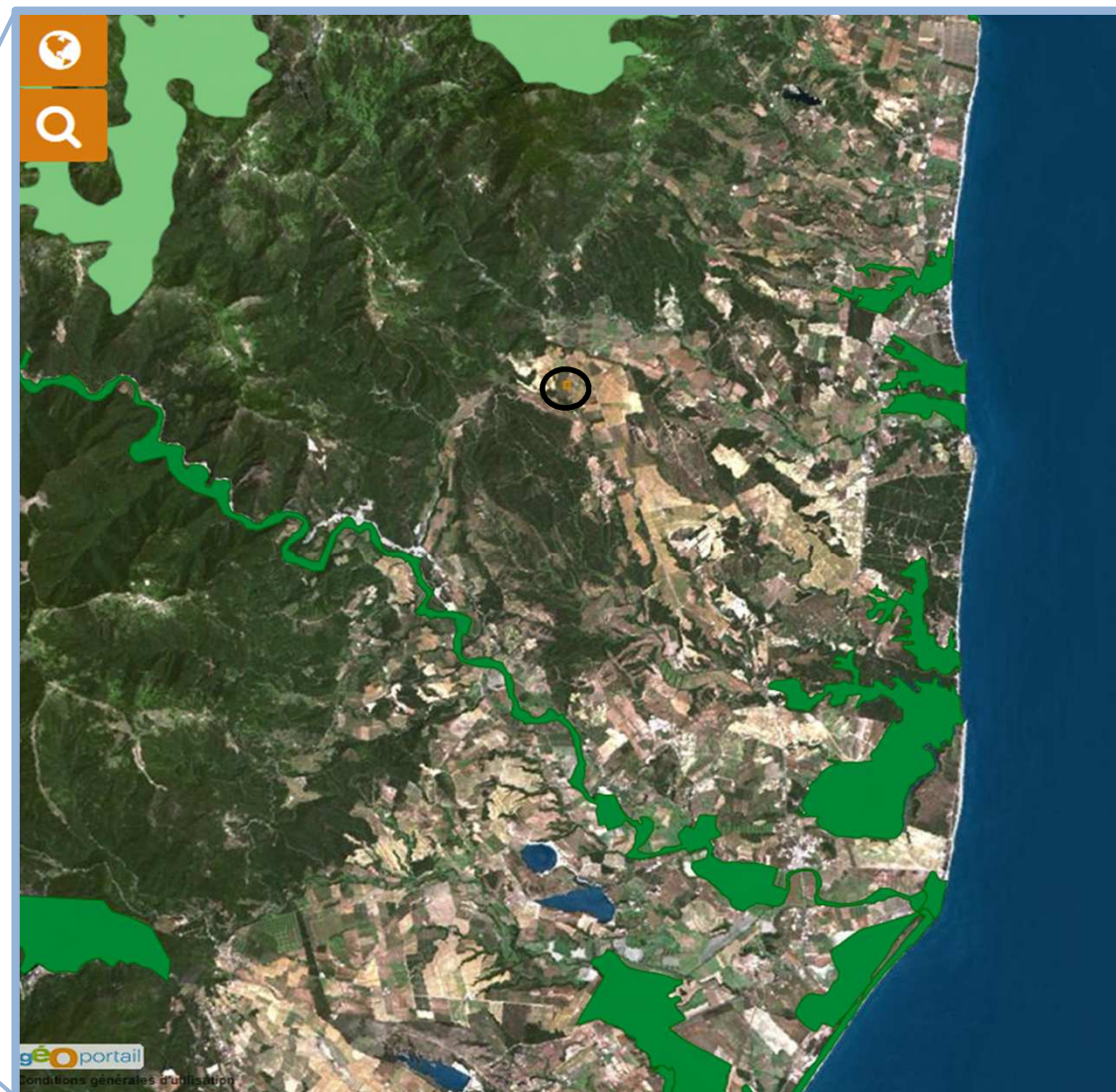
Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

LIEUDIT PIANICCIA
COMMUNE DE TALLONE (20270)

6. Cartographies

Le projet n'est pas implanté dans une zone ZNIEFF de type 1 ou 2. La zone ZNIEFF la plus proche se trouve à plus de 5 km du site.



FPV Capirossi

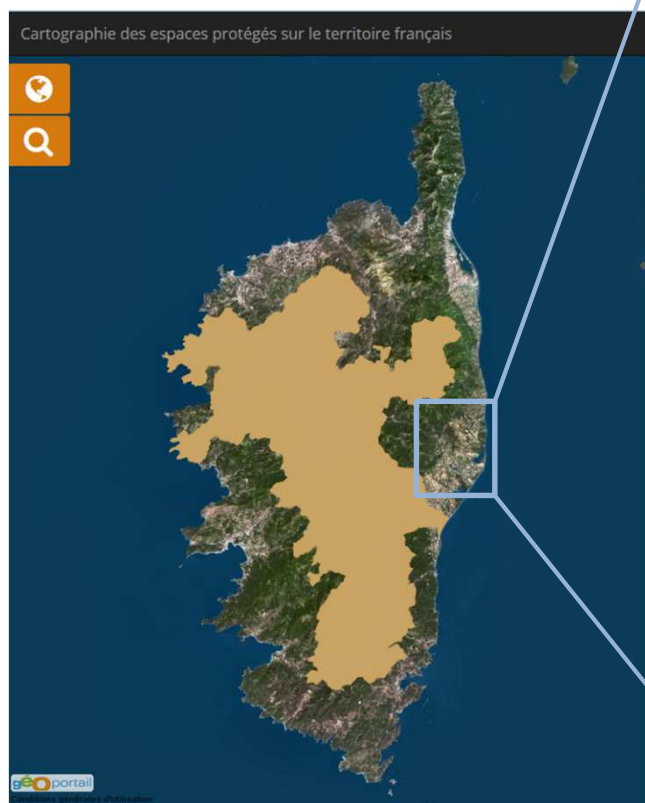
Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

LIEUDIT PIANICCIA
COMMUNE DE TALLONE (20270)

6. Cartographies

Le projet n'est pas implanté dans une zone intégrée dans un parc régional.



Parc régional

Site



FPV Capirossi

Entrepreneurs by nature

Dossier de demande d'examen au cas par cas

LIEUDIT PIANICCIA
COMMUNE DE TALLONE (20270)

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE PROJET DE SERRE AGRICOLE



FPV Capirossi

Entrepreneurs by nature

FPV Capirossi
Lieu-dit Pianiccia
20270 TALLONE

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU PROJET.....	4
2. LOCALISATION	5
3. DIAGNOSTIC FLORISTIQUE	7
4. DIAGNOSTIC FAUNISTIQUE.....	14
5. CONCLUSION	16



LISTE DES FIGURES

Figure 1: Bloc de serre.....	4
Figure 2: Localisation du projet - Région.....	5
Figure 3: Localisation du projet - Photographies aériennes.....	6
Figure 4: Cartographies des peuplements végétaux.....	7
Figure 5: Végétation présente sur site - 1.....	8
Figure 6: Végétation présente sur site - 2.....	8
Figure 7: Végétation présente sur site - 3.....	9
Figure 8: Végétation présente sur site - 4.....	9
Figure 9: Végétation au voisinage du site	10

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Inventaire floristique	11
Tableau 2: Inventaire ornithologique.....	14



1. PRESENTATION DU PROJET

Le projet concerne la création de serres à usage agricole d'une surface de 18 000 m². Elles seront de type multi-chapelle et recouvertes de panneaux photovoltaïques sur les pans orientés au Sud.

Deux bâtiments supplémentaires seront intégrés pour les besoins de l'installation électrique associée.

Le premier, d'une surface de 175 m², comporte les équipements nécessaires à la transformation et au stockage de l'électricité, alors que le second, d'une surface de 43.5 m², comporte les équipements de protection et de comptage de l'électricité.

Le projet permet la création d'une synergie entre deux activités différentes en un même lieu. En effet, il associe un volet agricole sous les serres et un volet énergétique par l'exploitation des toitures.



Figure 1: Bloc de serre

2. LOCALISATION

Le projet se situe sur les parcelles section D n°842 et 844 au lieu-dit Pianiccia sur la commune de Tallone en Haute-Corse.



Figure 2: Localisation du projet - Région



Le site choisi pour installer ce projet est au cœur d'une zone agricole constituée surtout de grandes parcelles en friche (prairies) et en vignes. L'environnement est très dégagé.

Le terrain se présente sous la forme d'un triangle avec une topographie sensiblement plate sur l'ensemble de la surface. L'accès se fait depuis la RD 116 puis la route qui dessert la ferme du propriétaire du terrain.

Le terrain actuel est entièrement occupé par une prairie. Il n'y a actuellement aucune construction sur le site.

Des coupes et tailles et du terrassement seront effectuées pour implanter le projet sur la prairie.

Une clôture d'une hauteur variant de 2 à 2.5 mètres sera implantée sur le périmètre du projet et une haie sera plantée tout le long de la clôture afin de limiter l'impact visuel des serres. Les haies seront constituées par des arbustes locaux existants sur le terrain tels les arbousiers, bruyères, lentisques...



Figure 3: Localisation du projet - Photographies aériennes

3. DIAGNOSTIC FLORISTIQUE

Des visites sur site ont permis de définir les caractéristiques du milieu naturel observable sur l'emprise du projet.

Le projet se situe sur la plaine orientale, il s'étend sur une zone agricole et est entouré par des parcelles viticoles.

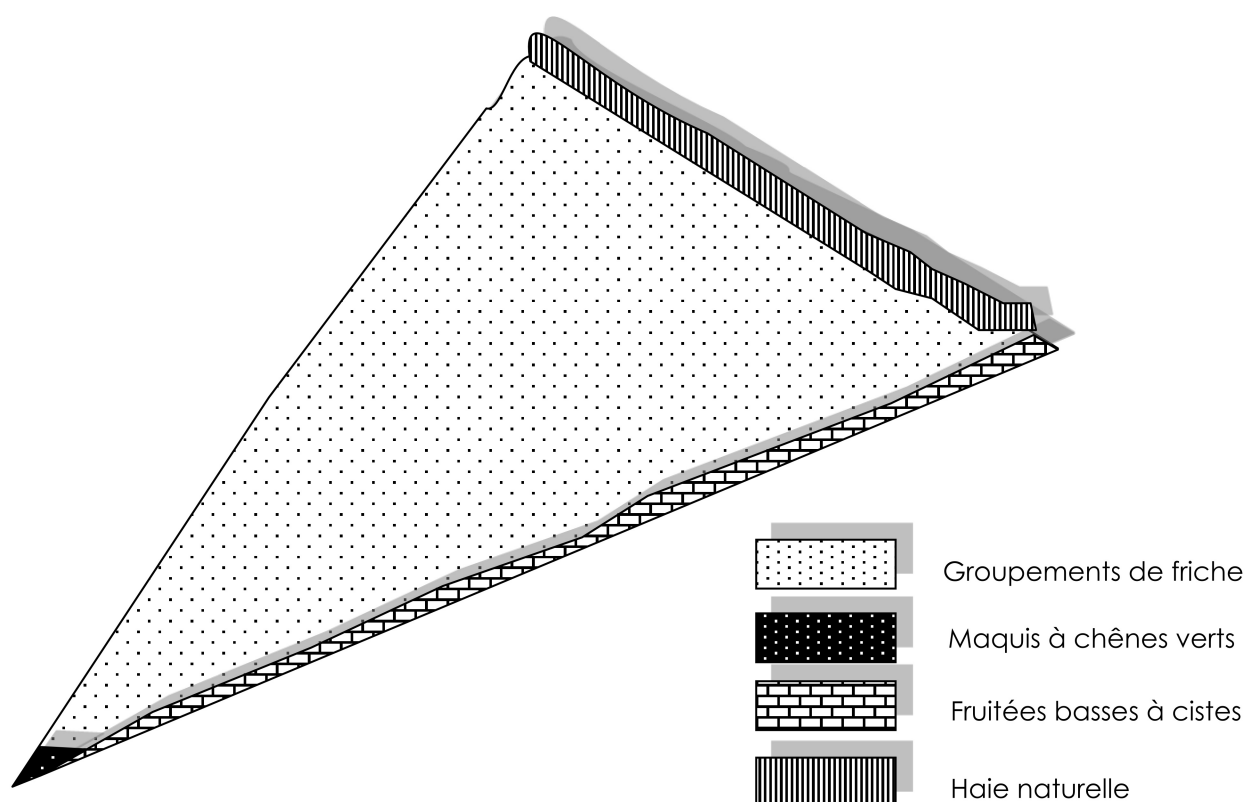


Figure 4: Cartographies des peuplements végétaux

Les peuplements végétaux rencontrés sur le site :

Le site héberge plusieurs groupements nitrophiles caractéristiques des terrains en friches. Il est limité au Sud-ouest par un maquis à chênes verts, au sud par une haie composée essentiellement de cistes, chardons des ânes et de ronces, à l'est par un groupement de graminées dont la principale espèce est la folle avoine et au nord par un groupement de vipérine, de plantain et de cardet. La partie centrale du terrain est pratiquement recouverte de coquelicots, de vicias et de fausses roquettes.

Maquis à chênes vert : Cet espace limité entre les zones viticoles et le terrain étudié présente une végétation de taille moyenne et assez dense. Les espèces rencontrées sont caractéristiques de celles du maquis telles que : le *Quercus ilex*, le *Phillyrea angustifolia*, l'*Arbutus unedo*, l'*Erica arborea*, mais également le *Myrtus communis* et le *Pistacia lentiscus*. Sur les espaces ouverts contre la prairie, la strate herbacée présente quelques espèces dominantes. Il s'agit du *Dittrichia viscosa*, du *Plantago lanceolata* et du *Trifolium repens* ; une station de *Sérapias vomeracea* est également présente sur les lieux.

Sérapias vomeracea



Maquis à chênes verts



Figure 5: Végétation présente sur site - 1

Fruticées basses à cistes : Ce groupement végétal, situé en face et sous le maquis à chênes verts ne dépasse pas un mètre de hauteur. Les trois espèces de cistes sont présentes, le *Cistus salviifolius*, le *Cistus creticus* et le *Cistus monspeliensis*. D'autres espèces végétales sont également présentes comme la *Lavandula stoecha*, le *Rubus* sp. et *Halimium halimifolium*.

Cistus creticus



Lavandula stoecha



Cistus salviifolius



Figure 6: Végétation présente sur site - 2

Haie de séparation : Un groupement végétal longeant la partie sud du terrain est essentiellement composé d'espèces naturelles vestiges du maquis. On y trouve surtout les cistes (salviifolius et monspeliensis), l'Arbutus unedo mais également Onopordum acanthium.

Rubus sp.



Onopordum acanthium



Figure 7: Végétation présente sur site - 3

Groupements végétaux liés aux cultures abandonnées : La présence de certaines espèces telles que le Papaver rhoeas associé à la Vicia sativa et au Diplotaxis eruroides, indiquent que cette zone était autrefois couverte de céréales, cependant l'abondance sur ce même territoire de Onopordon illyricum, de Malva sylvestris, d'Avena barbata et Hirschfeldia incana signalent plutôt que cette parcelle poussait de la vigne.

Papaver rhoeas



Ficus carica



Figure 8: Végétation présente sur site - 4

Ceci semble être confirmé par le paysage environnant qui est occupé principalement par des vignobles. Proche de la zone du maquis, le groupement végétal change d'aspect, d'autres espèces telles que le *Taraxacum officinal*, le *Leucanthemum* sp. et l'*Asphodelus macrocarpus*.

Quercus suber



Vignes



Vipérine sp.



Figure 9: Végétation au voisinage du site

Inventaire floristique

L'inventaire est effectué sur le lieu sur lequel sera implanté le projet de serre photovoltaïque, c'est-à-dire dans le champ ; Cet inventaire a été réalisé au mois de mai 2010.

Statut : CC. = très commune

C. = commune

PF. = peu fréquente

Tableau 1: Inventaire floristique

Nom Français	Nom Scientifique	Nom Corse	Famille botanique	Statut
Ail des vignes	<i>Allium vineale</i>		ALLIACEAE	PF.
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	Arbitru	ERICACEAE	CC.
Asphodèle rameuse	<i>Asphodelus ramosus</i>	Luminellu	XANTHORRHOEACEAE	CC.
Aubépine	<i>Crataegus monogyna</i>		ROSACEAE	CC.
Bleuet	<i>Centaurea cyanus</i>	fioralisu	POLYGONACEAE	CC
Bruyère arborescente	<i>Erica arboréa</i>	Scopa	ERICACEAE	CC.
Calycotome velu	<i>Calycotome villosa</i>	Crogluola	FABACEAE	CC.
Camomille des champs	<i>Anthemis arvensis</i>	Margarita	CHAMAEMELUM	C.
Carotte sauvage	<i>Daucus carota</i>	Pastinacciu	APIACEAE	CC.
Chardon des ânes	<i>Onopordon illyricum</i>	cardu sumerinu	ASTERACEAE	CC.
Chêne liège	<i>Quercus suber</i>	Suera	FAGACEAE	CC.
Ciste à feuilles de sauge	<i>Cistus salvifolius</i>	Muchju biancu	CISTACEAE	CC.
Ciste de Montpellier	<i>Cistus Monspeliensis</i>	Muchju neru	CISTACEAE	CC.
Ciste velu	<i>Cistus creticus</i>	Muchju rossu	CISTACEAE	CC.
Clématite flammette	<i>Clematis flammula</i>	Vitichju	RANUNCULACEAE	C.
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas</i>	Rosula	PAPAVERACEAE	CC.
Cytise velue	<i>Cytisus villosus</i>		FABACEAE	CC.
Daphné garou	<i>Daphne gnidium</i>	Patellu	CISTACEAE	CC.
Egilope	<i>Aegilops sp.</i>		POACEAE	C.
Euphorbe	<i>Euphorbia peplus</i>		EUPHORBIACEAE	CC



Nom Français	Nom Scientifique	Nom Corse	Famille botanique	Statut
Faux liseron	<i>Fallopia convolvulus</i>		POLYGONACEAE	CC
Fenouil sauvage	<i>Foeniculum Vulgare</i>	Finocchiu	APIACEAE	CC.
Filaire à feuilles étroites	<i>Phillyrea angustifolia</i>	Alivernu	OLEACEAE	CC.
Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>	Appicicamanu	RUBIACEAE	C.
Garou	<i>Daphne gnidium</i>	Patellu	THYMELAEACEAE	CC.
Hélianthème	<i>Halimium halimifolium</i>		CISTACEAE	CC.
Immortelle d'Italie	<i>Helichrysum italicum</i>	Murza	ASTERACEAE	CC.
Laiteron âpre	<i>Sonchus asper</i>	cardu mansu	POLYGONACEAE	CC
Lavandin	<i>Lavandula stoechas</i>	Piumbone	LAMIACEAE	CC.
Lentisque	<i>Pistacia lentiscus</i>	Lintiscu	ANACARDIACEAE	CC.
Liseron cantabrique	<i>Convolvulus cantabrica</i>		CONVOLVULACEAE	C.
Luzerne	<i>Médicago sp.</i>		FABACEAE	CC.
Marguerite dorée	<i>Chrysanthemum segetum</i>		ASTERACEAE	CC.
Mauve	<i>Malva sylvestris</i>		MALVACEAE	CC
Mouron des champs	<i>Anagallis arvensis</i>	sermuru	PRIMULACEES	CC
Muscari à toupet	<i>Muscari comosum</i>	purrione	LILIACEAE	CC
Myrte	<i>Myrtus communis</i>		MYRTACEAE	CC.
Pastel	<i>Isatis tinctoria</i>		BRASSICOIDEAE	CC
Patience – violon	<i>Rumex pulcher</i>	romice	POLYGONACEAE	CC
Pâturin bulbeux	<i>Poa bulbosa</i>		POACEAE	C.
Petit liseron	<i>Convolvulus arvensis</i>		POLYGONACEAE	CC
Pin maritime	<i>Pinus Pinaster</i>	Pinu	PINACEAE	CC.
Pissenlit	<i>Tarxacum sp.</i>		ASTERACEAE	CC.
Plantain	<i>Plantago major</i>	Arechja Capruna	PLANTAGINACEAE	CC.
Porcelle	<i>Hyoseris radiata</i>	lattarellu	ASTERACEAE	CC.
Ronces	<i>Rubus SP</i>	Lamaghja	ROSACEAE	CC
Rumex	<i>Rumex sp</i>		POLYGONACEAE	CC
Souci	<i>Calendula arvensis</i>	Calendula	ASTERACEAE	CC.
Trèfle	<i>Trifolium repens</i>	Trifogliu	FABACEAE	CC
Urospermum	<i>Urospermum picroides</i>		ASTERACEAE	CC.



Nom Français	Nom Scientifique	Nom Corse	Famille botanique	Statut
Véronique	<i>Veronica officinalis</i>		SCROFULARIACEAE	CC
Vesce commune	<i>Vicia sativa</i>		FABACEAE	CC
Vesce velue	<i>Vicia villosa</i>	Varia	FABACEAE	CC



4. DIAGNOSTIC FAUNISTIQUE

Les animaux recensés sont caractéristiques des milieux ouverts.

Les mammifères :

Parmi les mammifères aucune espèce n'a été observée sur le terrain, cependant les espèces végétales rencontrées témoignent d'un surpâturage, certaines jeunes pousses d'espèces végétales portent les stigmates du broutage répétitif et régulier.

Les reptiles :

Seul le lézard sicilien, *Podarcis sicula*, fréquente le milieu étudié. Ce lézard est une espèce endémique de la région et très commune en Corse. C'est une espèce protégée par la Convention de Berne du 19/09/79 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Elle fait également partie des espèces protégées par la Directive de l'Habitat, nécessitant une protection stricte ; directive n° 92/43/CEE du 21/05/92.

Les oiseaux :

Lors de la visite de terrain, l'avifaune constatée sur le site est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 2: Inventaire ornithologique

Nom Français	Nom Scientifique	Protection	Statut	ZNIEFF Corse	Liste rouge France
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Espèce animale protégée sur l'ensemble du territoire français (arrêté du 17/04/81 modifié)	CC.		LC
Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>	Espèce animale protégée sur l'ensemble du territoire français (arrêté du 17/04/81 modifié)	C.	DC	LC
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	Espèce animale protégée sur l'ensemble du territoire français (arrêté du 17/04/81 modifié)	C.		LC
Mésange charbonnières	<i>Parus major</i>	Statut de conservation IUCN	CC.		LC
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Statut de conservation IUCN	C		LC
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Espèce animale protégée dans la communauté européenne (oiseaux : directive n°79/409/CEE du 02/04/79)	LPC	DC	NT
Serin	<i>Serinus serinus</i>	Statut de conservation IUCN	CC.		LC
Merle Noir	<i>Turdus merula</i>	Statut de conservation IUCN	CC.		LC
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	En France, les hirondelles et les martinets bénéficient d'un statut juridique qui fait d'eux des oiseaux intégralement protégés.	CC.		LC
Hirondelle des fenêtres	<i>Delichon urbica</i>		CC.		LC

Statut :

C. : Commune

CC. : Très commune

LPC : Localement peu commune

Liste rouge France (UICN) :

LC: Least Concern: Préoccupation mineure

NT: Near Threatened: Espèce quasi menacée

ZNIEFF Corse:

DC: faisant l'objet d'un zonage ZNIEFF en Corse

Les animaux d'intérêt patrimonial

Les espèces sont dites patrimoniales si elles répondent à l'un des trois critères suivant :

- Etre inscrites à l'Annexe 1 de la Directive Européenne « Oiseaux » 79/409 de 1979 dressant la liste des espèces menacées à l'échelon européen
- Figurer sur la liste rouge des oiseaux menacés en France (statut de population « En danger », « Vulnérable » ou « Rare »)
- En l'absence de liste rouge régionale, présenter un statut de conservation défavorable à l'échelle de la France ou de la Corse (espèces déterminantes ZNIEFF Corse)

La fauvette passerinette (*Sylvia cantillans*) appartient à la liste des espèces protégées par zonage ZNIEFF en Corse. Cette espèce est actuellement non menacée, notamment dans le sud de la France et en Corse où elle est commune. L'intérêt patrimonial associé est faible.

Le milan royal (*Milvus milvus*) est inscrit dans l'annexe 1 de la Directive Oiseaux. Cette espèce, non nicheuse sur l'aire d'étude, a été observé en survol. Il utilise le site comme terrain de chasse occasionnel. Ce rapace est menacé en France métropolitaine mais l'espèce se porte bien en Corse. Son intérêt patrimonial est modéré.



5. CONCLUSION

Le site du projet se situe dans un contexte environnemental sans zonages d'inventaires ou de protection des espaces pour la faune et la flore.

Globalement, l'implantation du projet n'induera pas de perte d'habitat prioritaire.

L'aménagement de la prairie en verger couvert, va affecter certaines espèces animales dont la vie est associée au milieu ouvert. Cependant d'autres espaces ouverts, comme les vignes et le reste de la prairie, atténuera cet effet.

De plus, la clôture délimitant l'emprise du projet permettra le passage de petits mammifères, soit en la surélevant par endroit, soit en créant des fenêtres de passage (découpe de la clôture).

La diminution d'habitat et de nourriture disponibles est négligeable.

Bien que permanente, la destruction des groupements végétaux sur le site de production est négligeable car la végétation présente est relativement banale dans sa composition et bien représentée sur le reste de la parcelle et sur les parcelles voisines. Les différents peuplements végétaux, répertoriés sur le site, subsistent un peu partout sur le site et sur les parcelles alentour.

De plus, une haie sera plantée au pied de la clôture et sera constituée par des arbustes locaux présents sur le terrain et ses alentours.

La diminution de la superficie naturelle est négligeable.

